



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 23 RABII I 1436 (15 JANVIER 2015)

*

- I- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur l'effet juridique résultant de la décision du Conseil constitutionnel n° 950-14 du 30 safar 1436 (23 décembre 2014) relative au projet de loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances.
- II- Le ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile a présenté un exposé sur la situation actuelle des propositions de lois durant la législature actuelle.
- III- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

Projet de loi :

- ☛ **Projet de loi n° 70-13** relative aux centres hospitalo-universitaires.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

Projets de décrets :

- 1. **Projet de décret n° 2-14-268** relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive commercialisées.

Approuvé.

- 2. **Projet de décret n° 2-14-527** pris pour l'application de la loi n° 62-12 relative à l'organisation de la profession de conseiller agricole.

Approuvé .

- 3. **Projet de décret n° 2-14-316** modifiant et complétant le décret n° 2-00-368 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) pris pour l'application de la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle.

Approuvé .

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. Le président de l'université Mohammed V de Rabat,
- 2. Le président de l'université Hassan II de Casablanca,
- 3. Le président de l'université Hassan I^{er} de Settat,
- 4. Le directeur de l'agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences,
- 5. Le directeur de la politique de la ville au ministère de l'habitat et de la politique de la ville,
- 6. Le directeur des affaires juridiques au ministère de l'habitat et de la politique de la ville,
- 7. Le directeur des affaires de la migration au ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.